



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Affaire suivie par :

Martine ROQUES

Mail : cdac-34@herault.gouv.fr

Tél. : 04 67 61 61 58

ATTESTATION PRÉFECTORALE

Le Préfet de l'Hérault atteste que :

le 27 janvier 2017, a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.), une demande formulée par la S.A.S. GOUIRAN sise 71 Rue Médhi Ben Barka à MONTPELLIER (34) qui agit en qualité de futur exploitant de l'immeuble en vue d'être autorisée à l'extension d'un ensemble commercial par création d'un centre de beauté à l'enseigne « GOUIRAN » de 344 m² de surface de vente, situé Z.A.C. La Ginieisse – Rue Ginieisse à BÉZIERS (34).

En l'absence de notification d'une décision de la C.D.A.C. dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la demande, l'autorisation sollicitée par la S.A.S. GOUIRAN est réputée accordée le 27 mars 2017, en application des articles n° R752-12 et R752-19 du code de commerce.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Pascal OTHEGUY